

Marjorie JOUEN

Conseillère à NOTRE EUROPE

La politique régionale et de cohésion

Née en 1988 suite à l'Acte Unique, la politique de cohésion économique et sociale constitue aujourd'hui le deuxième poste du budget de l'Union européenne, soit environ 35% représentant 0,36% du revenu national brut. Elle bénéficie à tous les citoyens européens, à travers le cofinancement d'actions de promotion des ressources humaines, mais l'essentiel des subventions (plus de 80%) est destiné aux régions les moins développées de l'UE.

La politique de cohésion n'est pas une simple politique de redistribution entre pays ou régions ; elle entend guider l'utilisation des transferts financiers vers un objectif double de développement régional et de convergence.

Pour y parvenir, elle obéit à plusieurs règles de fonctionnement :

- des dotations pluriannuelles, couvrant 7 ans actuellement (2007-2013), qui assurent une stabilité des ressources à ceux qui les reçoivent et leur permet de mener des actions de moyen terme ;
- l'intégration des Fonds structurels, qui permet de concevoir des programmes multisectoriels combinant les investissements lourds, les équipements locaux, la modernisation des entreprises et l'accompagnement social ;
- la gestion partenariale entre les trois niveaux, européen, national et régional ou local, qui porte sur la définition des orientations principales, la répartition des cofinancements, le choix des mesures, le suivi de leur mise en œuvre et l'évaluation. Les organisations issues de la société civile et les partenaires sociaux y sont associés ;
- le principe dit d'additionnalité, qui vise à éviter que les gouvernements nationaux ou régionaux profitent de l'apport des capitaux européens pour se désengager. Il s'accompagne d'un contrôle comptable strict et conduit à sélectionner les actions avec une réelle valeur ajoutée communautaire ou à soutenir des réseaux de coopération territoriale sur des thèmes d'intérêt commun (coopération transfrontalière, rénovation des quartiers urbains, développement local rural, efficacité énergétique, etc) ;
- la concentration pour maximiser l'impact du financement européen, qui consiste à se focaliser sur les investissements avec un grand effet de levier et sur les régions ou les populations les moins avancées (dont le PIB/habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire), et à graduer le niveau des aides en fonction des besoins (taux de cofinancement variant de 50 à 85%) ;
- l'évaluation des résultats, qui permet d'ajuster les mesures et les dotations en fonction de l'évolution du contexte, des nouvelles priorités, mais aussi à de bloquer le versement des fonds en cas de mise en œuvre défaillante.

Après 20 ans d'existence, les effets bénéfiques et les limites de cette politique sont assez bien connus, grâce à la publication par la commission européenne de plusieurs « Rapports Cohésion » :

- la convergence économique grâce au rattrapage des pays les moins avancés : l'exemple de l'Irlande est évidemment le plus spectaculaire avec un PIB/habitant passant de 64% de la moyenne communautaire en 1988 à 118% en 2000. Mais, les fonds européens ont aussi contribué à l'augmentation de 9,9% du PIB grec et de 8,5% du PIB portugais entre 1995 et 2005. Pour les nouveaux Etats membres, un gain de 5 à 10% de croissance selon les pays pourrait être enregistré d'ici 2015. Ces évolutions sont dues aux effets combinés de l'apport des fonds européens et de l'intégration des pays et régions dans le marché intérieur ;
- la modernisation et l'efficacité accrue des administrations publiques : les conditions imposées pour l'octroi des Fonds structurels ont participé au changement des méthodes de gestion publique dans les régions et les Etats membres. Les réseaux d'échanges et les jumelages ont accru leur capacité institutionnelle. La gestion partenariale des fonds et des programmes a régénéré la démocratie locale ;
- la persistance des inégalités territoriales entre les régions ou au sein des régions, du fait de la polarisation du développement ;
- la lenteur du rattrapage dans les pays les plus peuplés et dans les économies les moins ouvertes ;
- enfin, le risque d'accoutumance, qui exige de renouveler régulièrement les instruments et de prévoir une sortie du dispositif en cas de réussite.

Bibliographie:

Commission européenne *Quatrième Rapport sur la Cohésion, Des régions en pleine croissance, une Europe en pleine croissance*, Bruxelles, OPOCE, 2007

Site de la DG REGIO de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/regional_policy